

### 1. Confirmation de réservation

Les demandes de réservation sont à effectuer auprès du service réservations, par email (contact@maisonpierre-oise.fr), par télécopie (03.44.28.33.61), par courrier ou par téléphone (03.44.61.18.54).

La réservation devient ferme à réception de l'exemplaire du devis signé par le client, valant contrat. En cas de non retour du contrat de réservation signé 30 jours avant la date de visite, le service de réservations de la Maison de la pierre se réserve le droit d'annuler la réservation à l'échéance de la date d'option fixée.

### 2. Conditions particulières de visite

Le service réservations se réserve le droit de modifier l'horaire et/ou la date souhaité en fonction des réservations déjà effectuées. Il devra en informer le client par écrit. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir au plus vite par téléphone au 03.44.61.18.54.

**NB : la capacité d'accueil de la carrière souterraine n'excède pas 70 visiteurs simultanés.**

Pour le confort de la visite, le nombre de participants est limité à 35 personnes par groupe et par conférencier, au-delà de ce nombre, plusieurs groupes seront constitués. En cas de retard de plus de 45 minutes, la visite peut être annulée, mais facturée au client.

### 3. Modification, annulation partielle et nombre de participants

Les modifications doivent être formulées par écrit et parvenir au service réservations au plus tard dans les 48 heures précédant la date prévue. Elles seront considérées comme acceptées par accord exprès et écrit du service réservations. **Le nombre de participants annoncé à cette date servira de base à la facturation.**

Dans le cas où la Maison de la pierre ne serait pas informée du nombre de visiteurs :

- Si celui-ci est inférieur au nombre prévu sur le devis, le nombre initialement annoncé servira de calcul pour la facture ;
- si celui-ci est supérieur au nombre prévu sur le devis, c'est le nombre de participants présents lors de la prestation qui servira de calcul pour la facture.

Dans le cas où le nombre de participants d'un groupe serait inférieur à 12 personnes, les billets seront facturés au tarif public de la billetterie individuelle.

### 4. Annulation et/ou désistement

Toute annulation totale d'une commande groupée doit être signifiée le plus tôt possible par écrit au service réservations et - en tout état de cause - avant la date de la visite.

- Si l'annulation parvient dans un délai supérieur à 8 jours précédant la date de visite, aucune pénalité n'est appliquée ;
- Si l'annulation parvient dans un délai inférieur à 8 jours précédant la date de visite, le montant total de la prestation annulée devient de plein droit exigible et fait l'objet d'une facturation.

### 5. Tarifs et gratuités

Les prix figurant sur la réservation sont applicables sur la saison en cours.

#### Gratuités :

- Groupes adultes à partir de 15 personnes : 1 gratuité accordée pour 20 billets payants.
- Groupes scolaires à partir de 15 enfants : 1 gratuité pour un encadrant par tranche de 15 élèves. En dessous de 10 enfants, le tarif réduit sera appliqué.
- Chauffeur de car et guide (sur présentation de leur carte)

#### Tarifs réduits (sur présentation d'un justificatif à jour).

- De 5 à 18 ans
- Chômeurs
- Etudiants
- Résidents de la CCPSO et de la CAC

### 6. Conditions de paiement

La réservation devient ferme lorsqu'un exemplaire du devis signé par le client, nous a été retourné, accompagné d'un versement d'acompte de 30%. Le règlement du solde peut être fait en avance directement auprès du service des réservations, le jour même sur site ou exceptionnellement et seulement après accord du service des réservations, sur facturation avec présentation de bons de commande ou bons administratifs. Un bon de commande sera exigé lors de la réservation pour toutes demandes de paiement différé. Pour tout règlement par virement, les frais de banque seront à la charge du client.

### 7. Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit dans les 15 jours suivant le séjour ou la visite à l'EPCC Maison de la pierre du sud de l'Oise. Afin d'éviter toute contestation, les justificatifs de visite (billets d'entrée, attestation...) comportant le nombre de participants doivent être fournis à la réclamation.

### 8. Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents (60300 Senlis).